

RÈGLEMENT DU CONOURS « GAGNEZ (1x5) PLOPSA-GOLDCARDS OU (10x4) TICKETS POUR PLOPSALAND DE PANNE»

1. IDENTIFICATION

- 1.1. Ce Concours vous est proposé par la SA Vondelmolen, dont le siège est établi en Belgique, à 9280 Lebbeke, Dendermondsesteenweg 208, ayant pour numéro d'entreprise BE 0400.335.925, conformément aux conditions énumérées ci-dessous.

2. DÉFINITIONS

- 2.1. Pour l'application du présent Règlement du concours, les termes suivants, indiqués par une majuscule, doivent s'entendre comme suit :

« **Concours** » signifiera le concours décrit dans le présent Règlement du concours, également dénommé « GAGNEZ (1x5) Plopsa-GoldCards ou (10x4) tickets pour Plopsaland De Panne ».

« **Règlement du concours** » signifiera le présent règlement comprenant les conditions applicables au Concours.

« **Organisateur** » signifiera Vondelmolen SA, dont le siège est établi à 9280 Lebbeke, Dendermondsesteenweg 208, ayant pour numéro d'entreprise BE 0400.335.925.

« **Participant** » signifiera toute personne physique, âgée d'au moins 18 ans, domiciliée en Belgique, qui participe exclusivement à des fins non professionnelles et exclusivement pour elle-même au Concours, à l'exclusion :

- I. de toute personne physique siégeant au Conseil d'administration de l'Organisateur
- II. de toute personne physique employée ou affectée par la ou les entreprises chargées du développement, de l'exécution et du suivi du Concours, en sous-traitance (directe ou indirecte) ou non pour l'Organisateur ;
- III. de toute personne physique ayant le même domicile que les personnes décrites sous (I) et (II) ou un lien familial du premier ou du second degré avec ces personnes.

3. OBJET DU CONOURS

- 3.1. La participation au Concours n'est pas assujettie à une obligation d'achat. Le Participant au Concours clique sur le lien du concours dans la Lettre d'information Vondelmolen ou dans le post Facebook Vondelmolen sur <https://www.facebook.com/vondelmolen/> et suit les instructions.
- 3.2. Le Participant se rendra sur <https://vondelmolen.playandwin.be/fr/tickets-plopsa-pour-les-fans-de-pain-d-epices>
- 3.3. Le Participant répondra à une question du concours et à une question subsidiaire et complètera ses données personnelles.

La question du concours est : « Dans quelle commune belge produisons-nous le pain d'épices Vondelmolen ? »

La question subsidiaire est : « Quelle est la hauteur (en mm) de la pile de pain d'épices sur la photo ci-dessous

? »*

*mesurée depuis la partie basse de l'emballage inférieur de pain d'épices au sol jusqu'à la partie haute de l'emballage supérieur de pain d'épices. Cette photo sera disponible sur la page web du concours.

- 3.4. Le Participant qui aura répondu correctement à la question du concours et qui se sera approché au plus près de la bonne réponse à la question subsidiaire parmi tous les Participants remportera le prix principal.

Pour les autres, les prix seront répartis parmi les participants ayant répondu correctement à la question du concours et s'étant approchés au plus près de la bonne réponse à la question subsidiaire.

- 3.5. En cas d'ex aequo, le Participant ayant été le premier à participer au concours est considéré comme le gagnant.

4. LE PRIX

- 4.1. 1 x 5 Plopsa-GoldCards d'une valeur de 749,95 €.

10 x 4 tickets d'entrée à Plopsaland De Panne d'une valeur de 146,00 €.

- 4.2. Le prix est strictement personnel et non cessible.

- 4.3. Un seul prix peut être accordé par adresse et il ne peut donc y avoir qu'un seul gagnant. Si une seule adresse est prise en compte pour plusieurs prix, un seul prix, celui ayant la valeur la plus élevée, sera accordé.

- 4.4. Les 11 gagnants seront contactés personnellement à partir du 03/04/2019.

5. CONDITIONS PARTICULIÈRES :

- 5.1. Le Concours ne se déroulera que via le site web <https://vondelmolen.playandwin.be/fr/tickets-plopsa-pour-les-fans-de-pain-d-epices>. La participation au Concours n'est autorisée qu'en utilisant le formulaire destiné à cet effet, dûment complété, sur la page du concours <https://vondelmolen.playandwin.be/fr/tickets-plopsa-pour-les-fans-de-pain-d-epices> La participation de toute autre façon ou de manière incorrecte donnera lieu à l'exclusion du Concours.

- 5.2. Le Concours n'est pas cumulable avec le même ou d'autres concours, action, réduction, prime ou condition de l'Organisateur.

- 5.3. La participation au Concours est limitée à 1 participation par adresse électronique valide.

6. DURÉE DU CONCOURS

- 6.1. La participation au Concours ne sera valable que du 28/03/2019 au 31/03/2019.

7. ACCEPTATION

- 7.1. En participant au Concours, le Participant déclare avoir pris connaissance du Règlement du concours et accepter toutes ses conditions, sans la moindre réserve.

En participant au Concours, le Participant déclare, le cas échéant, accepter tous les autres règlements

applicables au Concours en raison de l'utilisation partielle ou totale d'une plateforme de réseaux sociaux par l'Organisateur pour l'organisation du Concours.

- 7.2. En participant au Concours, le Participant accepte que l'Organisateur ne puisse en aucun cas être tenu pour responsable dans le cadre du Concours, sauf en cas de tromperie ou de faute intentionnelle. L'Organisateur ne peut donc être tenu pour responsable des éventuels dommages directs ou indirects touchant un Participant dans le cadre du Concours.

8. TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

- 8.1. L'Organisateur traitera les données à caractère personnel du Participant au Concours, mais pas seulement celles qui sont fournies sur le formulaire de participation ou les données recueillies via des cookies first-party ou third-party.

L'Organisateur utilisera ces données à caractère personnel principalement pour permettre la participation au Concours. L'Organisateur pourra communiquer ces données à caractère personnel à d'autres entreprises impliquées dans le Concours.

- 8.2. L'Organisateur conservera les données personnelles fournies par le Participant aussi longtemps que cela sera nécessaire pour l'exécution du Concours ou pour atteindre les objectifs de traitement acceptés par le Participant, sauf exigences légales différentes.

- 8.3. Le Participant a le droit d'obtenir ce qui suit de l'Organisateur :

I. sans délai, coût ni report :

- la connaissance de l'existence ou non de traitements des données le concernant, ainsi qu'au moins des informations sur les finalités de ces traitements, des catégories de données concernées par ces traitements et des catégories de destinataires auxquels ces données sont transmises ;
- la fourniture, dans un format compréhensible, des données traitées, ainsi que toutes les informations disponibles sur l'origine de ces données ;
- la communication de la logique qui préside au traitement automatisé. Ceci uniquement en cas de processus décisionnel automatique.

II. la correction de toutes les données à caractère personnel erronées le concernant. Tout un chacun a le droit de s'opposer à ce que les données le concernant soient l'objet d'un traitement, pour des raisons sérieuses et légitimes liées à sa situation particulière. Tout un chacun peut obtenir sans frais la suppression ou l'interdiction de l'utilisation de toutes les données à caractère personnel le concernant qui, compte tenu de la finalité du traitement, seraient incomplètes ou non pertinentes, ou dont l'enregistrement, la communication ou la conservation seraient interdits, ou qui auraient été conservées au-delà de la durée autorisée.

- 8.4. Le Participant a le droit de s'opposer sans frais et sans justification auprès de l'Organisateur au traitement des données le concernant à des fins de marketing direct.

9. AUTRES DISPOSITIONS

- 9.1. L'Organisateur se réserve le droit discrétionnaire d'exclure tout Participant du concours et/ou de récupérer le prix décerné si le Participant contrevient de quelque manière que ce soit au Règlement du concours ou se rend coupable de fraude ou de tout autre comportement malhonnête.

Les décisions en la matière sont sans appel.

- 9.2. L'Organisateur se réserve le droit d'apporter des modifications au Règlement du concours.
- 9.3. Si une (ou plusieurs) disposition(s) de ce Règlement du concours est (sont) déclarée(s) nulle(s), illégale(s) ou inapplicable(s) ou en violation avec les autres règlements applicables, sa (leur) nullité n'affectera pas la validité ni l'applicabilité des autres dispositions, mais l'Organisateur établira une disposition de remplacement qui sera aussi proche que possible de l'objectif et de la portée de la (des) disposition(s) nulle(s), illégale(s) ou inapplicable(s).

L'Organisateur exerce ce droit de remplacement d'une disposition de manière discrétionnaire et ses décisions sont sans appel.

- 9.4. Tous les litiges concernant le Concours seront régis par le droit belge et tout différend relatif à son application sera de la compétence du tribunal au choix de l'Organisateur.

10. CONTACT

- 10.1. Si le Participant a des questions concernant le Règlement du concours, il peut toujours s'adresser à l'Organisateur via les données de contact mises à disposition sur www.vondelmolen.be.